
Comité des transports

Procès-verbal 2

Le mercredi 3 avril 2019

9 h 30

Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest

- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 10 avril 2019 dans le Rapport No 2 du Comité des transports.*

Présents : Président : Conseiller S. Blais
Vice-présidente : Conseiller J. Leiper
Conseillers : G. Darouze, D. Deans, L. Dudas, E. El-Chantiry, , A. Hubley, M. Luloff, S. Menard

Absents : Conseiller M. Fleury

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration n'est déposée

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Proces-verbal - 1 mars 2019

CONFIRMÉ

COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

- TRC 04-18 Révision de la politique encadrant la remise en état des trottoirs (FITC)
- TRC 05-18 Coordination des projets d'infrastructure prévus et de la construction d'installations de services publics
- TRC 01-19 - Modification en 2020 de la stratégie relative aux opérations de déneigement pour ce qui est des routes et des trottoirs couverts de glace

SERVICES DES TRANSPORTS

PLANIFICATION DES TRANSPORTS

1. ÉTUDE SUR LE PARC-O-VÉLO ET PROJET PILOTE

ACS2019-TSD-PLN-0002

À l'échelle de la ville

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des transports recommande au Conseil municipal :

1. de prendre connaissance du rapport d'étude sur le Parc-o-vélo; et,
2. d'approuver la réalisation du projet pilote de parc-o-vélo dans le parc Andrew-Haydon pour une période maximale de trois ans, comme il est indiqué dans le présent rapport, sous réserve de l'approbation par le Comité d'urbanisme et le Conseil de la modification nécessaire du Règlement de zonage.

Vivi Chi, directrice, Planification des transports et Kathleen Wilker, gestionnaire de projet, Planification des transports répondent aux questions des membres du Comité.

Le Comité ADOPTE les recommandations du rapport telles quelles.

SERVICES DE LA CIRCULATION

2. AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME DE MESURES TEMPORAIRES DE MODÉRATION DE LA CIRCULATION

ACS2019-TSD-TRF-0001

À l'échelle de la ville

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

- 1. Que le Comité des transports prenne connaissance du rapport sur le Programme élargi de mesures temporaires de modération de la circulation.**
- 2. Que le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver le transfert de 841 120 \$ du projet d'immobilisation 90954, qui a été approuvé dans le budget 2019 pour améliorer la sécurité routière et piétonnière, au budget de rémunération des Services de la circulation afin de financer de façon permanente neuf ETP pour la mise en œuvre du Programme de mesures temporaires de modération de la circulation.**

Phil Landry, directeur, Services de la circulation, Direction générale des transports et Krista Tanaka, gestionnaire de programme, Sécurité routière et Enquêtes sur la circulation, Direction générale des transports, donnent une présentation PowerPoint dont une copie est conservée dans les dossiers.

Au terme de la période de discussion et de questions du personnel, le Comité ADOPTE les recommandations telles quelles.

3. MISE À JOUR DU PROGRAMME DE GESTION DE LA CIRCULATION LOCALE (GCL) : MODIFICATION DU PROCESSUS DE GCL ET LIGNES DIRECTRICES SUR LA CONCEPTION DE MESURES DE MODÉRATION DE LA CIRCULATION

ACS2019-TSD-TRF-0002

À l'échelle de la ville

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des transports recommande au Conseil :

- 1. D'approuver le nouveau processus d'étude sur la modération de la circulation dans les quartiers, présenté dans le présent rapport et constituant le document 4;**
- 2. D'approuver les Lignes directrices sur la conception de mesures de modération de la circulation, présentées dans le présent rapport et constituant le document 5; et,**
- 3. De déléguer au directeur général des transports le pouvoir d'approuver les modifications mineures du processus d'étude sur la modération de la circulation dans les quartiers et des Lignes directrices sur la conception de mesures de modération de la circulation, au besoin, et de faire état de ces modifications dans le rapport annuel de décision par délégation de la Direction générale des transports.**

Vivi Chi, directrice, Planification des transports, Direction générale des transports et Heidi Cousineau, gestionnaire de programme, Gestion de la circulation locale, Direction générale des transports donnent une présentation PowerPoint dont une copie est conservée dans les dossiers. Justin Swan, ingénieur principal de projet, Gestion de la circulation locale, Direction générale des transports est aussi présent pour répondre aux questions.

Le Comité reçoit les intervenants suivants :

1. Alex Cullen, de la Fédération des associations civiques d'Ottawa (FAC), souligne d'entrée de jeu que le rapport cite mal le nom de son association, « communautaires » ayant été substitué à « civiques ». Il appuie la recommandation du personnel, mais déplore la longueur des échéances de réalisation des projets.
2. John Woodhouse appuie la recommandation du rapport et fait état des préoccupations que suscitent le manque de panneaux d'arrêt et de limite de vitesse dans son quartier, ainsi que la vitesse à laquelle les voitures y circulent.

Au terme de la période de discussion et de questions du personnel, le Comité

ADOPTÉ les recommandations du rapport telles quelles.

**SERVICES DE PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

4. PLAN DE TRAVAIL DE 2019 DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

ACS2019-PIE-GEN-0002

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des transports prenne connaissance de la partie 6 du
présent rapport, « Plan de travail de 2019 de la DGPIDE – Comité des
transports ».

REÇUE

SERVICES DES EMPRISES, DU PATRIMOINE ET DU DESIGN URBAIN

5. RÈGLEMENT SUR LES TRAVAUX ROUTIERS – MODIFICATIONS DE LA
PREMIÈRE ÉTAPE

ACS2019-PIE-RHU-0001

À l'échelle de la ville

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver :

1. les modifications du Règlement sur les travaux routiers (no 2003-445), qui figurent au document 2 ci-joint, décrites dans le présent rapport et devant prendre effet le 1er juillet 2019, ainsi que la

délégation des pouvoirs nécessaires au directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique et au greffier municipal et avocat général pour qu'ils apportent des changements mineurs d'ordre administratif audit règlement, suivant en l'essence le présent rapport;

- 2. l'ajout de deux équivalents temps plein à la Direction de l'inspection de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, au coût annuel d'environ 190 000 \$ qui sera financé par les frais pour les demandes de permis de terrassement, afin que la Ville puisse satisfaire aux exigences d'inspection du Règlement sur les travaux routiers, comme il est indiqué dans le présent rapport;**
- 3. l'achat de trois nouveaux véhicules pour aider le personnel de la Direction de l'inspection à satisfaire aux exigences d'inspection du Règlement sur les travaux routiers, au coût d'immobilisation d'environ 90 000 \$ qui sera financé par une contribution ponctuelle du budget de fonctionnement du secteur d'activités d'Emprises, Patrimoine et Design urbain, et au coût d'utilisation annuel d'environ 26 000 \$ qui sera financé par les frais pour les demandes de permis de terrassement, comme il est indiqué dans le présent rapport.**

Les employés suivants des Services des emprises, du patrimoine et du design urbain de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique donnent une présentation PowerPoint et répondent aux questions : Court Curry, gestionnaire; Rob Maclachlan, spécialiste, Révision des règlements municipaux; Kevin Lamer, gestionnaire de programme, Inspections et Linda Carkner, gestionnaire de programme.

Au terme de la période de discussion et de questions du personnel, le Comité ADOPTE les recommandations du rapport telles quelles.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ORGANISATIONNELS

BUREAU DES BIENS IMMOBILIERS MUNICIPAL

6. ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ – FUTUR PARC-O-BUS FERNBANK -
ABBOTT-FERNBANK HOLDINGS INC.

ACS2019-CSD-CRE-0004

Stittsville (6)

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver l'acquisition en fief simple d'une parcelle vacante nécessaire à l'aménagement d'un futur parc-o-bus de 17 707,7 mètres carrés (4, 38 acres) appartenant à la société Abbott-Fernbank Holdings Inc., faisant partie du lot 28, concession 10, canton géographique de Goulbourn, et désignée comme parcelle 1 dans le document 1 ci-joint pour la somme de 2 668 456 \$ (taxes associées à la transaction applicables en sus), sous réserve d'ajustements finaux au moment de la clôture.

ADOPTÉE

ARTICLES DES CONSEILLERS

CONSEILLER R. BROCKINGTON

7. RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE LE LONG DE LA PROMENADE
CENTRAL PARK

ACS2019-CCS-TRC-0003

Rivière

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver que la

limite de vitesse affichée le long de la promenade Central Park soit ramenée de 50 km/h à 40 km /h.

ADOPTÉE

INFORMATION DISTRIBUÉE AUPARAVANT

- A RAPPORT SUR L'UTILISATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN 2018 PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DES TRANSPORTS, COMME IL EST INDIQUÉ À L'ANNEXE G SERVICES DES TRANSPORTS, DU RÉGULANT 2016-369

ACS2019-TSD-GEN-0001

À l'échelle de la Ville

CONSEILLÈRE T. KAVANAGH

8. REVOIR LES NORMES D'ENTRETIEN HIVERNAL

ACS2019-CCS-TRC-0002

À l'échelle de la ville

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des transports demande au personnel de revoir ses normes d'entretien hivernal en vue d'améliorer les conditions des routes, des trottoirs et des autres installations piétonnières pour les résidents pendant l'hiver et de présenter un rapport aux fins d'examen dans le cadre du budget de 2022.

Le conseiller J. Leiper présente la motion suivante, qui est ensuite retirée au terme de la période de discussion :

Motion N° TRC 2019 2/1

Motion du conseiller J. Leiper

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le point soit modifié de sorte que le personnel présente un rapport aux fins d'examen dans le cadre du budget de 2021.

RETIRÉE

Le conseiller Menard présente la motion suivante en tant que petite modification à la recommandation de la conseillère Kavanagh :

Motion N° TRC 2019 2/2

Motion du conseiller S. Menard

Qu'une modification soit apportée à la recommandation afin que « dans le cadre du budget de 2022 » soit remplacé par « en 2021 ».

ADOPTÉE

Le président confirme que cette modification entraînerait un rapport sur la politique en 2021 et des considérations budgétaires pour le budget de 2022. Le rapport, dans sa version modifiée, est alors présenté au Comité et ADOPTÉ.

Le point 8 de l'ordre du jour 2 du Comité des transports est présenté au Comité et ADOPTÉ tel que modifié par la motion n° TRC 2019 2/2.

AUTRES QUESTIONS

Motion N° TRC 2019 2/3

Motion du conseiller S. Blais

IL EST RÉSOLU QUE le Comité des transports approuve l'ajout du présent point à l'ordre du jour de sa réunion d'aujourd'hui, conformément au paragraphe 89(3) du *Règlement de procédure*, afin d'accélérer le processus d'examen des opérations hivernales.

ADOPTÉE

Motion N° TRC 2019 2/4

Motion du conseiller S. Blais

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa continue de voir croître le nombre de routes, de trottoirs, de bandes cyclables et d'autres infrastructures publiques qu'elle entretient;

ATTENDU QUE les Services des routes doivent appliquer uniformément une approche qui répond aux attentes et aux besoins des résidents de toute la ville;

ATTENDU QUE l'hiver 2018-2019 a présenté des conditions extrêmes, soit 287 cm de neige, plus de 85 heures de pluie verglaçante et 45 cycles de gel-dégel rapides;

ATTENDU QUE la situation a été aggravée par des chutes de neige de plus de 25 cm en succession rapide, ce qui a entraîné une accumulation sans précédent de glace sur les trottoirs et les rues résidentielles qui a créé des ornières importantes sur les routes et glacé les trottoirs;

ATTENDU QUE les résidents et les conseillers ont exprimé des réserves quant aux approches opérationnelles actuelles et indiqué le besoin d'uniformiser la prestation des services dans toute la ville;

ATTENDU QUE le personnel reconnaît le besoin d'améliorer la prestation des services avant la mise à jour des normes de qualité en matière d'entretien actuelles;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité des transports demande au personnel d'effectuer un examen des opérations hivernales, notamment de l'uniformité des services dans la ville, et de lui en présenter les résultats avant l'hiver 2019-2020.

ADOPTÉE

Motion N° TRC 2019 2/5

Motion du conseiller J. Leiper

IL EST RÉSOLU QUE le Comité des transports approuve l'ajout de ce point pour examen par le Comité lors de sa réunion d'aujourd'hui, conformément au paragraphe 89(3) du *Règlement de procédure*, pour accorder au gestionnaire,

Emprises, Patrimoine et Design urbain suffisamment de temps pour conclure une entente permettant à des tiers d'installer leur infrastructure de vélo-partage avant la saison du vélo de l'été 2019.

ADOPTÉE

Motion N° TRC 2019 2/6

Motion du conseiller J. Leiper

ATTENDU QUE le directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique, selon le *Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs* (n° 2016-369), n'a pas le pouvoir de conclure des ententes de vélo-partage, qui permettent à un cycliste de payer pour louer un vélo à une station souvent située sur l'emprise;

ATTENDU QUE le vélo-partage fait la promotion de la Stratégie cycliste de la ville d'Ottawa;

ATTENDU QUE le personnel de la Ville a étudié la réglementation sur le vélo-partage ailleurs dans le monde afin de mieux comprendre le modèle opérationnel et la façon dont d'autres villes s'adaptent à cette industrie en pleine évolution;

ATTENDU QU'en 2018, la Ville d'Ottawa a mis à l'essai une entente de localisation d'emplacements de vélo-partage sans station sur les emprises de la Ville et sur les lieux lui appartenant pour garantir leur conformité aux dispositions sur l'entretien et la responsabilité du *Règlement en matière d'empiétement sur les voies publiques de la Ville* sous réserve de l'accord des Services juridiques;

ATTENDU QU'une évaluation globale sur le vélo-partage et les stationnements pour vélos débutera en 2019 dans le cadre du développement d'une stratégie de stationnement pour vélos pour la Ville d'Ottawa;

ATTENDU QUE la Commission de la capitale nationale (CCN) et la Ville de Gatineau étudient présentement des ententes de vélo-partage et ont exprimé leur intérêt quant à la mise sur pied d'une approche uniforme pour la région;

ATTENDU QUE les fournisseurs seront responsables de l'installation et de l'entretien des vélos et de s'occuper de retirer les vélos et les stations;

ATTENDU QUE les emplacements potentiels des stations seront examinés par le personnel de la Ville et le conseiller de quartier afin de vérifier si les autorisations opérationnelles et techniques nécessaires ont été obtenues;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE sous la recommandation du Comité des transports, le Conseil renonce aux exigences du *Règlement en matière d'empiétement sur les voies publiques de la Ville* (n° 2003-446) afin de permettre au gestionnaire, Emprises, Patrimoine et Design urbain de mettre sur pied un projet pilote en 2019 pour localiser les stations sur les emprises de la Ville et les terrains qui lui appartiennent afin d'assurer leur conformité aux dispositions d'entretien et de responsabilité du Règlement sous réserve de l'accord des Services juridiques;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Comité des transports recommande au Conseil une réduction des frais d'empiétement à 250 \$ par année par station, et à 1 \$ par vélo par mois, en tenant compte des frais pour d'autres infrastructures cyclables comparables sur les emprises.

DE PLUS, IL EST RÉSOLU QUE dans l'éventualité où le gouvernement de l'Ontario autoriserait l'utilisation légale de trottinettes électriques sur les voies publiques, le personnel municipal étudiera la réglementation du service de partage de trottinettes électriques et de leur stationnement dans le cadre de la Stratégie de stationnement pour vélos susmentionnée et inclura également en 2019 les clauses du service de partage de trottinettes électriques dans le projet pilote du système de vélo-partage.

ADOPTÉE

Motion N° TRC 2019 2/7

Motion du conseiller S. Menard

IL EST RÉSOLU QUE le Comité des transports approuve l'ajout du présent point à l'ordre du jour de sa réunion d'aujourd'hui, conformément au paragraphe 89(3) du *Règlement de procédure*, afin d'accélérer le processus d'installation de supports à vélos supplémentaires en 2019.

ADOPTÉE

Motion N° TRC 2019 2/8

Motion du conseiller S. Menard

ATTENDU QUE l'un des objectifs de la *Stratégie municipale de gestion du stationnement* consiste à « offrir, mettre en place et maintenir des programmes et des installations qui encouragent l'utilisation d'autres moyens de transport, comme [...] les déplacements à bicyclette »;

ATTENDU QUE la Stratégie prévoit que les recettes tirées du stationnement doivent suffire à couvrir les dépenses de fonctionnement et de gestion du cycle de vie ainsi que les contributions au fonds de réserve pour le stationnement des projets d'immobilisations;

ATTENDU QUE les places de stationnement sur supports à vélo avec anneau et poteau financées grâce au fonds de réserve pour le stationnement ont uniquement été aménagées à l'intérieur d'aires de stationnement payant, conformément à l'objectif d'autonomie financière de la Stratégie;

ATTENDU QUE l'aménagement d'un nombre suffisant de places de stationnement pour bicyclettes de qualité aux arrêts d'autobus d'OC Transpo partout dans la ville, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'aires de stationnement payant, favorisera l'utilisation du transport en commun et les déplacements à vélo, grâce à la simplification des trajets multimodaux;

ATTENDU QUE le personnel a amorcé le projet pilote en 2018, en commençant l'installation de supports à vélos avec anneau et poteau à 50 arrêts d'autobus d'OC Transpo dans les limites des budgets actuels;

ATTENDU QUE le personnel estime qu'il serait possible d'aménager des places de stationnement sur supports à vélo avec anneau et poteau à 50 arrêts d'autobus d'OC Transpo supplémentaires en 2019, dans le respect des budgets établis et sans répercussions négatives sur le programme annuel, dans la mesure où les fonds supplémentaires qui pourraient être requis proviennent du fonds de réserve pour le stationnement, jusqu'à concurrence de 30 000 \$;

ATTENDU QUE, si cette initiative est approuvée, le personnel établira un ordre de priorité pour les emplacements à privilégier selon les statistiques sur l'achalandage, les observations du personnel ainsi que les commentaires de la clientèle et ceux recueillis lors d'un sondage en ligne mené auprès de cyclistes

en 2018;

ATTENDU QUE les emplacements pour l'aménagement de ces places devront également être choisis en fonction de l'espace disponible aux arrêts d'autobus, de façon à ne pas gêner les usagers du transport en commun, à ne pas restreindre l'accessibilité et à ne pas nuire aux activités et à l'entretien;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité des transports recommande au Conseil municipal de suspendre l'exigence de la Stratégie municipale de gestion du stationnement voulant que des supports à vélo puissent seulement être installés dans des aires de stationnement payant, et de prolonger le projet pilote en 2019 afin d'installer des supports à vélos à 50 arrêts d'autobus d'OC Transpo supplémentaires, à l'intérieur comme à l'extérieur d'aires de stationnement payant, comme le décrit la présente motion, projet qui doit être financé à même le budget actuel d'Exploitation des stationnements, dans la mesure où les fonds supplémentaires requis proviendront du fonds de réserve pour le stationnement, jusqu'à concurrence de 30 000 \$.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Séance levée à 11 h 51

Coordonnatrice du comité

Président